Mes directives anticipées ...

Si je me retrouve tétraplégique alors que je n'aurais pas souhaité être réanimé, je ne devrai m'en prendre qu'à moi-même car je n'ai toujours pas écrit mes directives anticipées !

François M.

Les directives anticipées permettent de réfléchir à la dernière phase de son existence et de pouvoir faire respecter ses choix en cas d'incapacité à s'exprimer.

ASP fondatrice

accompagnement développement des soins palliatifs